

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
LARDIER ET VALENCA**

Département des  
HAUTES-ALPES

DELIBERATION N°47-2014

SEANCE du Jeudi 23 Octobre 2014

Nombre de Conseillers :  
en exercice : 11  
Présents : 10

L'an deux mille quatorze et le jeudi 23 octobre 2014 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 16 octobre 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

**Présents:** Mme BLANC Danielle, Mme Noëlle STEFANI, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël

**Absente excusée :** Céline TRUCH

**Secrétaire de séance :** Noëlle STEFANI

**Objet : Subvention pour voyage scolaire 2015**

Le Maire signale aux membres présents que les enfants de l'école primaire de la commune vont effectuer un voyage scolaire à Paris du lundi 13 avril au vendredi 17 avril 2015.

Une demande de subvention pour ce séjour a été adressée à la Mairie par Madame PALLAUD, Directrice de l'Ecole de Lardier et Valença.

Il propose à l'assemblée d'accorder une aide financière de 1 000 € pour permettre aux enfants d'effectuer ce voyage.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **Accepte** la proposition de son Maire
- **Décide** d'attribuer une subvention de 1 000 € à la coopérative scolaire pour le voyage scolaire à Paris des enfants de l'école de la commune.

Fait et délibéré, le jeudi 23 octobre 2014

Le Maire  
Rémi COSTORIER

